LES PRODUITS CIDRICOLES D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLÉE :

NOUVELLE DYNAMIQUE, NOUVEAUX ENJEUX

par Jean **Salette**[1], Jean-François **Drilleau**[2] et Thierry **Fabian**[3]

Les AOC cidricoles concernent trois types de produits : les eaux de vie de cidre (Calvados), les apéritifs à base de cidre (pommeau), les produits issus de la fermentation lente de moûts (cidres et poirés).

Les AOC doivent réglementairement répondre à certaines spécificités qui sont présentées et qui justifient leur contrôle et leur protection juridique en France et dans le monde : un terroir délimité et des conditions de production particulières, notamment dans la caractérisation et la conduite des vergers ; des conditions d'élaboration technologique bien précisées avec entre autres des techniques non autorisées.

Depuis une quinzaine d'années, tant en Normandie qu'en Bretagne, les AOC cidricoles participent d'un renouveau dynamique remarquable, caractérisé d'abord par une nouvelle confiance des producteurs en leurs produits.

Nous analysons les éléments de cette évolution qui correspond aussi à de nouveaux enjeux : évolution du verger avec une tendance et une volonté marquée d'un certain retour à des arbres haute tige et à des variétés traditionnelles ; recherche de produits mieux typés pouvant faire l'objet d'une communication plus efficace ; choix délibéré de se placer dans le cadre d'une production raisonnée face à une évaluation générale des idées : agriculture durable, prise en compte d'une forte biodiversité, intégration dans des paysages mieux protégés ; revalorisation de systèmes de production plus complexes comme le pré-verger.

Il s'agit donc d'une nouvelle dynamique du processus agricole face à de nouveaux enjeux d'une demande sociale plus diversifiée, d'une économie régionale renouvelée pour une meilleure valorisation des territoires et appuyée sur des entreprises agricoles qui ont des ambitions nouvelles, notamment de leur droit à une plus grande diversité dans le cadre d'une autonomie plus responsable.

[1] Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches émérite de l'Institut national de la recherche agronomique, membre du comité national de l'INAO, Centre INRA d'Angers, BP 57, 49071 Beaucouzé.
[2] INRA.
[3] INAO.

Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 15 décembre 2004.